

<https://lettres.ac-normandie.fr/?Cas-d-etude-n-o1-l-enregistrement-de-la-voix-de-l-eleve>



Cas d'étude n°1 : l'enregistrement de la voix de l'élève

- Veille - Veille juridique -



Date de mise en ligne : vendredi 17 juin 2022

Copyright © Lettres - Académie de Normandie - Tous droits réservés

Le travail de l'image et de la voix peut enrichir de manière très pertinente l'enseignement du français. L'enregistrement de la parole de l'élève peut notamment soutenir le développement progressif des compétences orales.

L'exploitation des outils numériques appelle néanmoins à la vigilance.

Sommaire

- [Soit le cas d'étude suivant \(...\)](#)
- [Que retenir de cette situation \(...\)](#)
- [Des questions à se poser ?](#)

Soit le cas d'étude suivant :

Un enseignant, souhaitant développer les compétences d'expression orale de ses élèves, propose à ces derniers de s'enregistrer à différents moments de l'année afin de les aider pas à pas à développer leur aisance, leur expression, leur oral en continu. Un premier enregistrement d'une lecture expressive est proposé, un second visant à restituer un avis argumenté sur une lecture cursive, un troisième rendant compte d'une explication de texte étudié en classe. Les fichiers sont uniquement destinés au professeur et seront évalués via un commentaire individualisé envoyé par retour.

Le travail est expliqué sur l'ENT. Les travaux sont rendus et évalués via l'ENT.

Que retenir de cette situation ?

L'activité s'inscrit dans le quotidien des pratiques de classe. Elle répond aux objectifs des programmes et aux conseils donnés pour leur mise en oeuvre. Pour autant, elle appelle à la vigilance et incite à développer **une culture du risque**.

Le travail demandé a en effet pour conséquence de manipuler des données à caractère personnel, ainsi un fichier enregistrant la voix de l'élève associé au nom de celui-ci.

Des questions à se poser ?

Qui est destinataire des fichiers ? Ceux-ci sont-ils partagés ? diffusés ?

Seul l'enseignement écoute les productions. Aucune mise en ligne n'est envisagée.

Ces données sont-elles bien protégées ? sécurisées ?

Les Espaces Numériques de Travail des établissements scolaires, déployés avec le soutien du ministère de l'Education nationale, constituent un cadre de confiance. **Aussi l'usage de l'ENT peut être défini comme responsable et protecteur.**

La situation souligne enfin l'importance de réfléchir au choix de l'outil utilisé, mais aussi tout autant de son usage. Aucun outil n'est en tant que tel sans risque, seul l'usage est garant d'un cadre de confiance.